

# **Services de transport et autres informations des MRC, des villes, des agglomérations et de transporteurs**

Toutes les informations de vos infolettres transport en un seul endroit

**Document mis à jour le 14 mai 2020**

Ces informations vous sont transmises par monsieur Paul Lupien, membre du comité Transport de la COPHAN, et madame Naomie Doirilus, responsable de dossiers.



Sommaire

[**L’infolettre transport : à partager abondamment** 4](#_Toc40366142)

[**MRC d’Acton** 4](#_Toc40366143)

[**Amos** 5](#_Toc40366144)

[**MRC d’Argenteuil** 5](#_Toc40366145)

[**MRC d’Arthabaska** 5](#_Toc40366146)

[**MRC Avignon** 5](#_Toc40366147)

[**MRC des Basques** 6](#_Toc40366148)

[**MRC de Beauce-Sartigan** 6](#_Toc40366149)

[**MRC de Bécancour** 6](#_Toc40366150)

[**MRC de Bellechasse** 7](#_Toc40366151)

[**MRC de Brome-Missisquoi** 8](#_Toc40366152)

[**MRC de Charlevoix** 9](#_Toc40366153)

[**MRC des Chenaux** 9](#_Toc40366154)

[**MRC des Collines-de-l'Outaouais** 9](#_Toc40366155)

[**MRC de Drummond** 10](#_Toc40366156)

[**Estrie** 10](#_Toc40366157)

[**MRC des Etchemins** 11](#_Toc40366158)

[**MRC des Érables** 11](#_Toc40366159)

[**MRC de Gatineau** 11](#_Toc40366160)

[**MRC de La Haute-Côte-Nord** 11](#_Toc40366161)

[**MRC de l’Islet** 12](#_Toc40366162)

[**MRC de Joliette, de Montcalm, de Matawinie et de d’Autray** 13](#_Toc40366163)

[Circuits régionaux touchés – à compter du samedi 4 avril 2020 pour une période indéterminée : 13](#_Toc40366164)

[MRC de Joliette 14](#_Toc40366165)

[MRC de Montcalm 14](#_Toc40366166)

[MRC de Matawinie 14](#_Toc40366167)

[MRC de d’Autray 14](#_Toc40366168)

[Transports pour les services essentiels 14](#_Toc40366169)

[**MRC de Kamouraska** 14](#_Toc40366170)

[**Agglomération de La Tuque** 15](#_Toc40366171)

[**MRC des Laurentides, MRC des Pays-d’en-Haut et sud de la MRC Antoine-Labelle (municipalités de Rivière-Rouge, la Macaza, l’Ascension et la Minerve)** 15](#_Toc40366172)

[**Laval** 15](#_Toc40366173)

[**Lévis** 17](#_Toc40366174)

[**MRC de Maria-Chapdelaine** 18](#_Toc40366175)

[**MRC de Maskinongé** 18](#_Toc40366176)

[**MRC de la Matanie** 18](#_Toc40366177)

[**MRC de Matawinie** 19](#_Toc40366178)

[**MRC de Memphrémagog** 20](#_Toc40366179)

[**MRC de Montcalm** 20](#_Toc40366180)

[**MRC de Montmagny** 22](#_Toc40366181)

[**Montréal** 24](#_Toc40366182)

[**MRC de Pierre-De Saurel** 29](#_Toc40366183)

[**Québec** 29](#_Toc40366184)

[**Régie intermunicipale de transport Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM)** 30](#_Toc40366185)

[**MRC de Rimouski-Neigette** 31](#_Toc40366186)

[**MRC Robert-Cliche** 31](#_Toc40366187)

[**MRC de Rouville** 31](#_Toc40366188)

[**Rouyn-Noranda** 32](#_Toc40366189)

[**Saguenay** 32](#_Toc40366190)

[**Shawinigan** 33](#_Toc40366191)

[**Sherbrooke** 33](#_Toc40366192)

[**MRC des Sources** 35](#_Toc40366193)

[**MRC de Témiscamingue** 36](#_Toc40366194)

[**Trois-Rivières** 36](#_Toc40366195)

[**MRC du Val-Saint-François** 37](#_Toc40366196)

***\*\*\*Au meilleur de nos connaissances en date du jeudi 14 mai 2020 à 16 h 30\*\*\****

## **L’infolettre transport : à partager abondamment**

Par la présente infolettre, nous aimerions vous tenir au courant des informations que nous recevons du gouvernement ainsi que des MRC et municipalités, concernant les services de transport. Certaines informations nous ont également été transmises par des organismes.

Nous vous encourageons à transmettre ces informations à vos membres et plus largement dans vos réseaux respectifs, pour que tous soient au courant de ce qui se passe au Québec, durant la crise sanitaire de la COVID-19.

Ces informations vous sont partagées par Paul Lupien, membre du comité Transport, et Naomie Doirilus, responsable de dossiers.

## **MRC d’Acton**

**12 mai 2020**

Le [site Internet](http://www.omnibusra.com/accueil.html) d’Omnibus région d’Acton indique un maintien des services avec des restrictions. Après que la COPHAN ait contacté Omnibus région d’Acton afin de connaître ces restrictions et d’éclaircir quels sont les motifs de transport, nous avons obtenues les informations suivantes :

* Le service est maintenu au niveau régulier ;
* Toutes demandes de transport adapté est acceptée peu importe le lieu de destination. Le motif de transport n’est pas un facteur de refus.
* Toutefois, Omnibus région d’Acton n’accepte pas les usagers symptomatiques pour aller effectuer un dépistage ou les usagers qui sont confirmés atteints de la COVID-19 en transport adapté ou en transport en commun ;
* Omnibus région d’Acton exige des usagers qu’ils utilisent un nettoyant à main lors de l’embarquement, « le port à d’un masque ne pouvant être obligatoire avec la clientèle de transport adapté. »
* Une page en ligne avec les informations en lien avec la COVID-19 n’est pour le moment pas disponible, mais une mise à jour sera faite d’ici peu. L’organisme affirme que son site internet n’est pas suffisamment fréquenté par sa clientèle pour espérer lui communiquer de l’information via ce média. Il précise : « Lors de la reprise des activités, exemples : CRDI, maison de répit, centre de jour etc, les consignes seront verbalisées à chaque usager au moment d’activer un déplacement. »

**23 mars 2020**

Omnibus région d’Acton a assuré que son service de transport adapté reste en fonction. L’organisme précise : « Bien entendu, le contexte actuel nous impose plusieurs contraintes mais nous continuons de déplacer les gens qui en ont besoin. Plusieurs lieux fréquentés sont maintenant fermés, pour ceux qui sont encore ouverts, nous devons rappeler les précautions mises en place par le gouvernement. »

## **Amos**

**9 avril 2020**

La direction de Transport adapté Amos inc. nous a confirmé que les services sont dispensés selon les horaires habituels, cinq jours par semaine.

## **MRC d’Argenteuil**

**9 avril 2020**

Aucun changement n’a été apporté à l’offre de service du transport adapté de la MRC d’Argenteuil.

À titre d’information, dans le but de réduire les déplacements des usagers vers les épiceries, pharmacies, etc., la règle relative au nombre de sacs d’emplette permis a été assouplie.

La MRC précise qu’elle respecte les consignes émises par le gouvernement du Québec.

## **MRC d’Arthabaska**

**11 mai 2020**

Ci-après un message de la direction générale de [Rouli-Bus](http://www.saint-christophe-darthabaska.ca/organisations/rouli-bus-inc), le service de transport adapté de la MRC : « Nous effectuons les transports dans la MRC d’Arthabaska en suivant les recommandations du MTQ, de la santé publique et de la CNESST. Nos autobus et taxis sont équipés de barrière de protection pour nos chauffeurs. Nos chauffeurs ont des masques et des lunettes de protection lorsqu’ils doivent attacher l’usager ou s’approcher à moins de 2 mètres d’un usager. Nous mettons à la disposition des usagers et des chauffeurs des lingettes désinfectantes et du nettoyant à mains. Les autobus et taxis sont nettoyés à chaque jour. »

## **MRC Avignon**

**7 avril 2020**

Le transport adapté de la MRC Avignon est géré par la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM). Vous référez à la [section suivante](#_Régie_intermunicipale_de) pour des informations sur les modifications à leurs services.

## **MRC des Basques**

**9 avril 2020**

Les services de transport adapté des Basques et de St-Cyprien continuent d’être offerts pour les déplacements médicaux.

De plus, la MRC a mis en place une cellule COVID-19 avec laquelle elle essaie de répondre le mieux possible aux besoins des personnes âgées, handicapées ou vulnérables. Les services proposés adressent d’autres sujets que le transport, tels que l’aide alimentaire, l’accompagnement extérieur pour prendre des marches et d’autres formes de soutien moral.

## **MRC de Beauce-Sartigan**

**6 avril 2020**

Selon des informations transmises par des organismes de la région, toutes les demandes de transport adapté sont annulées, sauf celles pour des raisons médicales, jusqu’à nouvel ordre.

En ce qui concerne le transport collectif, offert uniquement à Saint-Georges par un Taxibus Saint-Georges, les services sont toujours offerts et des mesures ont été mises en place afin de permettre l’entrée d’un maximum de clients.

La flotte de taxi a été grandement réduite, avec uniquement 6 ou 7 taxis en service par jour sur les 17 ou 18 habituels. Les chauffeurs sont cependant en mesure de répondre aux demandes vu la diminution du nombre de requêtes.

Selon un organisme, les chauffeurs des différents modes de transport désinfectent leur véhicule après chaque course.

Pour ce qui est des règles de distanciation sociale, il est interdit de s’asseoir à côté du chauffeur et un maximum de 2 personnes peuvent s’asseoir sur la banquette arrière.

## **MRC de Bécancour**

**9 avril 2020**

Cette MRC dessert les municipalités suivantes : ·

* Sainte-Françoise
* Fortierville
* Parisville
* Deschaillons
* St-Pierre-les-Becquets
* Ste-Cécile-de-Lévrard
* Ste-Sophie-de-Lévrard
* Manseau
* Ste-Marie-de-Blandford
* Lemieux
* Ville de Bécancour secteur de Gentilly.

Le transport adapté de Transport des personnes de la MRC de Bécancour demeure accessible à la clientèle comme à l’habitude sur réservation. Le transport est considéré comme un service essentiel dans la liste émise par le gouvernement.

## **MRC de Bellechasse**

**8 avril 2020**

Un organisme situé dans le territoire de cette MRC nous a informé de coupures de service. En effet, l’accompagnement n’est désormais plus possible pour les clients qui requièrent une assistance par les chauffeurs pour l’embarquement et le débarquement, notamment ceux qui se déplacent en fauteuil roulant. Paul Lupien a communiqué avec la MRC le 8 avril afin de discuter de cette situation.

Également, seul deux véhicules de transport adapté sur une possibilité de six sont actuellement nécessaires pour répondre aux demandes liées à la santé ou aux achats à l’épicerie ou à la pharmacie.

Le transport interurbain fonctionne toujours.

Pour ce qui est des mesures de protection ou de désinfection, les chauffeurs ont l’obligation de désinfecter le véhicule à chaque jour. Aucune personne ayant des symptômes n’est admise dans les véhicules. Pour les clients qui ont de la toux et qui nécessitent la dialyse, le port du masque est exigé pour rassurer les autres clients qui embarquent dans le véhicule.

Au niveau de la distanciation sociale, les deux premiers bancs situés à l’arrière du chauffeur restent libres en tout temps dans les autobus. Seuls deux ou trois personnes sont donc déplacées en même temps dans ce type de véhicule. Tous les clients ayant des traitements en cancérologie sont voyagés seuls à bord d’un plus petit véhicule.

## **MRC de Brome-Missisquoi**

**27 mars 2020**

Le service de transport adapté et collectif de la MRC Brome-Missisquoi est ouvert pour répondre aux besoins essentiels de tous les citoyens de la MRC.

Sont considérés comme essentiels les déplacements pour :

* Le travail;
* Un rendez-vous médical;
* La pharmacie ou;
* L’épicerie.

À noter que les employés sont en télétravail, l’usager doit donc appeler au 450 263-7010 et laisser un message dans la boîte vocale.

Sur le site [www.mrcbm.qc.ca](http://www.mrcbm.qc.ca) se retrouve :

* L’offre de service actuelle sous la rubrique « COVID-19 » (mise à jour régulière);
* Une liste des établissements, organisations et entreprises fréquentés par notre clientèle et qui ont répondu à notre demande d’information (mise à jour régulière);
* Information générale et mesures adoptées par le CIUSSS-Estrie (mise à jour régulière).

**De plus, le service évalue la possibilité de :**

* Mettre un ou plusieurs véhicules à la disposition de la population pour la livraison d’épicerie, de pharmacie et autres biens essentiels;
* Transporter les travailleurs d’une même entreprise par autobus;
* Transporter les personnes vers le centre de dépistage de la COVID-19 le plus près, soit celui situé sur le site de l’hôpital de Granby.

**Mesures prises pour diminuer les risques de contamination :**

* Transport individuel des personnes (taxi);
* Décontamination des véhicules entre chaque utilisation;
* À venir : distanciation sociale des travailleurs (autobus);
* À venir : installation d’une vitre en plexiglas entre le chauffeur et le passager pour le ou les véhicules qui effectueront le transport en direction du centre de dépistage.

Bien sûr, nous demandons aux usagers de continuer à respecter les consignes d’hygiène recommandées par les autorités de santé publique, soit de :

* Se laver les mains ;
* Éviter de toucher son visage ;
* Tousser ou éternuer dans le creux de son bras ;
* Rester à la maison en présence de symptômes de grippe.

De plus, certains bancs ne sont désormais plus disponibles dans les autobus afin de respecter la distance de deux mètres entre les personnes.

La situation est réévaluée au quotidien, et ce, en collaboration avec nos différents partenaires. Nous invitons notre clientèle à nous suivre sur les réseaux sociaux et sur notre site Web où nous annoncerons tous nouveaux changements apportés à nos services.

## **MRC de Charlevoix**

**9 avril 2020**

Les services de transport adapté pour les citoyens de la MRC de Charlevoix et les citoyens de la MRC de Charlevoix-Est sont toujours offerts, comme services essentiels.

Les informations suivantes ont été communiqué à la population ainsi qu’avec les organismes communautaires locaux :

Corporation de mobilité collective de Charlevoix : En opération pour les déplacements dans des établissements ouverts offrant des services essentiels. Des mesures de nettoyage et d’opérations exceptionnelles ont été mises en place pour assurer la sécurité de nos usagers et de nos chauffeurs.

Le numéro de téléphone pour rejoindre la Corporation est le (418) 400-8080.

## **MRC des Chenaux**

**25 mars 2020**

En ce qui concerne la MRC des Chenaux, le Transport adapté et collectif (TAC) des Chenaux s’est ajusté selon la demande du gouvernement. Le service de transport est disponible pour les services essentiels soit le médical, le travail et les besoins alimentaires.

## **MRC des Collines-de-l'Outaouais**

**9 avril 2020**

Le réseau de transport collectif [Transcollines](https://transcollines.ca/) a réalisé [Service modifié – COVID-19](https://transcollines.ca/wp-content/uploads/2020/04/Horaire_modifie_COVID-19_com_v6.pdf), un document résumant les opérations et les horaires en vigueur durant le confinement à l’intention des usagers.

Maintien des services de transport : Transcollines suit la recommandation gouvernementale de maintenir les services de transport, y compris pour le transport en commun et le transport adapté puisqu’il s’agit d’un service essentiel défini par le gouvernement. En raison des consignes gouvernementales de limiter les déplacements dans le contexte de la Covid-19, Transcollines réduira son service de transport en commun dès le 6 avril prochain, et ce, jusqu’à nouvel ordre pour répondre aux besoins de déplacements actuels des usagers. (Voir l’horaire de service modifié ci-bas.) Ils invitent les usagers à consulter régulièrement leur site web [www.transcollines.ca](http://www.transcollines.ca) et leur page Facebook [www.facebook.com/montranscollines](http://www.facebook.com/montranscollines).

Transport adapté : En concordance avec les dernières recommandations annoncées par les autorités gouvernementales, les déplacements pour les usagers du transport adapté seront autorisés seulement pour besoins essentiels, c’est-à-dire, aux fins de travail, pour un rendez-vous médical, se rendre à l’épicerie et à la pharmacie. De plus, aucun déplacement vers les centres de dépistage n’est assuré par notre service de transport adapté puisque c’est le CISSSO qui prend le relais à ce niveau.

Pour d’autres informations, notamment sur les horaires et la politique de remboursement pour les titres mensuels du mois d’avril, vous pouvez vous référer au [document](https://transcollines.ca/wp-content/uploads/2020/04/Horaire_modifie_COVID-19_com_v6.pdf) susmentionné.

## **MRC de Drummond**

**16 avril 2020**

La COPHAN a contacté la Ville de Drummondville afin d’obtenir des informations sur leurs services de transport, notamment ceux offerts par Transport Diligence.

En ce qui concerne la MRC, le service de transport collectif est généralement offert via les autobus scolaires. Il est donc suspendu depuis la mi-mars.

## **Estrie**

**7 avril 2020**

Le transport collectif a opté pour un horaire réduit adapté à l’achalandage.

Des mesures de désinfection sont mises en place dans les véhicules du transport adapté et les taxis. De plus, des mesures de distanciation sont respectées. Les compagnies de taxi se sont ajustées à la diminution de la demande.

Pour plus d’informations sur la MRC de Sherbrooke, lire la [section suivante](#_MRC_de_Sherbrooke).

## **MRC des Etchemins**

**6 avril 2020**

Selon des informations transmises par des organismes de la région, le transport adapté répond aux demandes médicales. Les chauffeurs des différents modes de transport désinfectent leur véhicule après chaque course.

## **MRC des Érables**

**24 mars 2020**

Le transport par autobus est annulé, mais les personnes ont toujours accès au taxi au même coût.

## **MRC de Gatineau**

**7 avril 2020**

Selon un organisme de la région, les usagers peuvent utiliser le transport adapté pour des déplacements essentiels, tels que vers la pharmacie, l’épicerie et des rendez-vous médicaux. Aucun déplacement n’est refusé en tant que service essentiel.

De plus, le taxi régulier est disponible et des consignes sanitaires sont suivies.

Pour ce qui est du matériel de protection ou de désinfection, la responsabilité d’avoir le matériel nécessaire revient à l’usager.

## **MRC de La Haute-Côte-Nord**

**9 avril 2020**

Les services offerts par la MRC de La Haute-Côte-Nord sont maintenus. Il s’agit des services associés au transport adapté et au transport collectif, principalement le service de transport bénévole et accompagnement pour quatre municipalités locales.

Dans le contexte, la MRC n’utilise plus les services de certains conducteurs bénévoles pour des raisons de sécurité (exemple : tranche d’âge supérieur à 70 ans). Les demandes en transport ont diminué dans les dernières semaines. Une employée demeure en fonction pour la répartition des appels et des transports.

## **MRC de l’Islet**

**13 mai 2020**

Ci-après des informations transmises par Transport adapté et collectif de L’Islet-Sud. Ces renseignements concernent donc uniquement la partie sud de la MRC.

* Les services sont toujours en action malgré la pandémie et les demandes quasi-inexistantes depuis le 24 mars 2020.
* Le déconfinement graduel commence à partir du 25 mai dans un de leurs secteurs d’activité puisque la clientèle qui peut travailler recommence partiellement.
* Tout type de transport est accepté pour les personnes nécessitant du transport adapté sauf si la personne présente ou est soupçonnée d’avoir la COVID-19.
* La personne demandant un transport doit remplir un bref questionnaire lors de la prise de rendez-vous et Transport adapté et collectif de L’Islet-Sud redirige la personne vers le bon service si nécessaire.
* Présentement, plusieurs services sont offerts aux gens des municipalités desservies par les commerces, tel que la livraison à domicile d’épicerie, de médicaments et de repas. De plus, des organismes font des repas collectifs sur demande en fournissant les ingrédients.
* Depuis le début de la pandémie, le transporteur effectue une désinfection complète de ses véhicules quotidiennement avec un produit recommandé par la Santé publique et une désinfection partielle à l’aide de lingettes désinfectantes, à chaque fois qu’un trajet est terminé.
* Le 8 mai 2020, le transporteur a été avisé des recommandations de la CNESST. Il indique qu’il les mettra en œuvre le plus rapidement possible selon la disponibilité des produits. Ces recommandations sont le port du masque et visière pour les employés et la recommandation du couvre-visage aux usagers.
* Le nombre de places disponibles dans les véhicules a été limité pour respecter la distanciation sociale même si le transporteur en est exempté.

Vous pouvez consulter le [site Internet](https://www.transadaptelislet.ca/) et la [page Facebook](https://www.facebook.com/Transadaptelislet/) où sont publiées les recommandations. Les mesures sanitaires et les recommandations liés aux services seront diffusées prochainement.

**12 mai 2020**

Nous vous partageons un message disponible sur le [site de Transport adapté et collectif de L’Islet-Sud](https://www.transadaptelislet.ca/index.php) : « Nous sommes toujours en opération. Nous avons notre véhicule de taxi adapté qui peut faire des transports individuels pour les gens admis seulement n’hésitez pas si vous avez besoin. » L’organisme mentionne également que l’accès à ses bureaux n’est plus possible depuis le 18 mars 2020 et qu’il « déploiera des mesures supplémentaires de nettoyage à bord des véhicules en raison de l'épidémie de COVID-19. »

De plus, l’organisme nous ayant transmis des informations le 6 avril 2020 nous informe que la situation semble aller mieux.

**6 avril 2020**

Selon un organisme, les services de transport sont ralentis et les taxis, très peu utilisés. Du matériel de protection ou de désinfection est disponible dans les différents modes de transport.

## **MRC de Joliette, de Montcalm, de Matawinie et de d’Autray**

**2 avril 2020**

Ces 4 MRC ont diffusé conjointement un communiqué de presse intitulé [Covid-19 : les MRC de Joliette, Montcalm, et de d’Autray dans l’obligation de cesser leurs opérations de plusieurs circuits d’autobus et ce, pour une période indéterminée](https://mrcjoliette.qc.ca/wp-content/uploads/2020/04/COMMUNIQU%C3%89_Interruption_circuits_autobus_-Joliette_Montcalm_Matawinie_Autray.pdf). Voici ci-dessous les informations tirées du document.

Afin de respecter les dernières consignes émises par le gouvernement du Québec et de la Santé publique, notamment celle d’éviter tout déplacement non essentiel entre les régions, les villes et les quartiers, les MRC de Joliette, Montcalm, Matawinie et de D’Autray désirent informer sa clientèle qu’elles sont dans l’obligation de cesser temporairement l’opération de plusieurs circuits d’autobus, et ce, pour une période indéterminée. Ainsi, d’importantes modifications de service seront mises en place à compter du 4 avril 2020.

### Circuits régionaux touchés – à compter du samedi 4 avril 2020 pour une période indéterminée :

Circuit 32 : Joliette / Saint-Michel-des-Saints : Arrêt complet de service

Circuit 34 : Joliette / Rawdon : Arrêt complet de service

Circuit 35 : Saint-Lin-Laurentides / Saint-Jérôme : Arrêt complet de service

Circuit 125 : Saint-Donat / Chertsey / Montréal : Arrêt complet de service

Circuit 131-138 : Joliette / Lavaltrie / Berthierville : Arrêt complet de service

Circuit 50 : Joliette / Lavaltrie / Repentigny : Horaire en vigueur depuis le 30 mars 2020 et déplacements pour les services essentiels seulement.

### MRC de Joliette

La MRC de Joliette maintient son service de transport adapté et collectif en milieu rural. Au besoin, n’hésitez pas à communiquer avec le personnel du service de transport au (450) 759-5133 ou sans frais au 1-866-755-2917.

### MRC de Montcalm

La MRC de Montcalm maintient son service de transport adapté et son service de transport collectif. Le circuit 37 effectuant la desserte entre les villes de Saint-Lin-Laurentides et Terrebonne est maintenu à l’intérieur de Saint-Lin-Laurentides mais n’ira plus à Terrebonne. Au besoin, n’hésitez pas à communiquer avec le personnel du service des transports au (450) 831-2182 poste 7031 ou sans frais au 1-888-242-2412.

### MRC de Matawinie

La MRC de Matawinie maintient son service de transport adapté et son service de transport par taxibus. Par contre, le circuit 1 effectuant la desserte entre Saint-Donat et Sainte-Agathe-des-Monts est temporairement suspendu. Au besoin, n’hésitez pas à communiquer avec le personnel du service de transport au (450) 834-5441 poste 7065.

### MRC de d’Autray

La MRC de D’Autray maintient son service de transport adapté et collectif par taxibus. Au besoin, n’hésitez à communiquer avec le personnel du service de transport au (450) 835-9711 ou sans frais au 1-877-835-9711.

### Transports pour les services essentiels

Conjointement, les MRC de Joliette, Montcalm, Matawinie et de D’Autray tiennent à informer les usagers qui occupe un emploi dans un service essentiel ou qui doivent se déplacer vers un service essentiel et pour lesquels les modifications de service les empêchent de se rendre à cette destination, que des mesures alternatives sont mises en place. Pour les services locaux, nous vous invitons à communiquer avec votre MRC, les usagers des circuits régionaux peuvent quant à eux communiquer avec le personnel de la MRC de Joliette aux numéros indiqués précédemment.

## **MRC de Kamouraska**

**9 avril 2020**

Trans-apte inc. offre le service par taxi, et ce, uniquement pour les rendez-vous médicaux et le travail.

## **Agglomération de La Tuque**

**9 avril 2020**

Les services réguliers locaux offerts par Transport adapté Autono-Bus, Tranport collectif du Haut St-Maurice et Transport Intermunicipal sont maintenus pour les besoins essentiels uniquement, en transport adapté et collectif.

Pour plus de détails sur les services de Transport Intermunicipal, qui dessert La Tuque, Shawinigan et Trois-Rivières, veuillez prendre connaissance du [communiqué](https://www.ville.latuque.qc.ca/upload/nouvelles/communique_covid-19_transport_intermunicipal.pdf) portant sur les nouvelles conditions de service en vigueur pour une période indéterminée. Le service demeure en fonction pour des raisons médicales ou pour les travailleurs des services essentiels uniquement.

## **MRC des Laurentides, MRC des Pays-d’en-Haut et sud de la MRC Antoine-Labelle (municipalités de Rivière-Rouge, la Macaza, l’Ascension et la Minerve)**

**9 avril 2020**

Voici un message que nous avons reçu de [Transport adapté et collectif des Laurentides](file:///C%3A%5CUsers%5CClient%5CDropbox%5CEquipe-COPHAN%5C0-COVID-19%5Csuivis-transport%5CMRC%5C2020-04-10-au-2020-04-17%5Ctransportlaurentides.ca):

« Je vous confirme que nous sommes très actifs à communiquer l‘information sur nos services, notamment via notre site web et notre page Facebook. Notre service à la clientèle est accessible comme normalement.

Le transport collectif étant au cœur des services essentiels, nous maintenons nos services aux usagers, qui se déplacent pour l’un des motifs prévus aux décret du 1 er avril dernier.

Enfin, nous sommes en contacts étroits avec nos fournisseurs, pour s’assurer des meilleures pratiques de prévention, répondre à leurs questions et préoccupations. »

## **Laval**

**9 avril 2020**

Les informations suivantes sont tirées d’une lettre que nous a communiquée l’Association lavalloise pour le transport adapté (ALTA). L’ALTA travaille avec la Société de transport de Laval, qui opère sur toute l’île de Laval.

Il n’y a aucune annulation de service au transport adapté de la part de la STL. Dans les faits, et puisque plusieurs lieux sont fermés, la STL ne fait des déplacements que pour des dialyses, des rendez-vous médicaux et le travail. Plusieurs annulations de déplacements sont constatées.

Tout déplacement relié à la Covid-19 est interdit. Utiliser le service de transport pour se déplacer vers une clinique de dépistage n’est pas autorisé.

Lors de chaque réservation, chaque client doit compléter un court questionnaire, dans le but de savoir s’il ou si elle présente des risques de contamination du virus.

En respect de la recommandation des autorités de Santé publique de maintenir une distance d’un mètre entre les individus, le nombre de passagers est désormais limité à 1 par taxi et à 3 par minibus (ce nombre est passé à 2 passagers depuis le 3 avril). Pour le moment, cette mesure a pu être appliquée sans annuler de déplacement.

Pour l’instant c’est surtout par minibus que la STL fait la majorité des déplacements et des dispositifs antibactériens ont été installés dans les minibus.

Environ 200 à 250 déplacements sont effectués par jour et, si le déplacement est hors territoire, cela est fait en direct. Avant, on comptait environ 2000 déplacements par jour.

Les taxis sont désinfectés plus régulièrement.

Dans un communiqué envoyé à tous, la STL demandaient aux personnes âgées de 70 ans et plus de rester à la maison par mesure préventive et à l’ensemble de la clientèle du transport adapté d’annuler tout déplacement non essentiel.

Pour ce qui est du transport régulier, la STL a diminué ses effectifs. Selon l’avis de la direction générale de l’ALTA, cela augmente le risque de contamination du virus, car la distanciation sociale plus difficile.

Voici quelques informations supplémentaires qu’ils affichent sur le site internet de la STL :

**Transport régulier**

* Embarquement et débarquement à l'arrière seulement, à l'exception des personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite qui ont besoin de monter à l'avant;
* Boîtes de perception inaccessibles : il ne sera pas possible de faire valider les titres de transport;
* Nettoyage quotidien des autobus et des installations (siège social et terminus), notamment, les mains courantes, barres d’appui et sangles;
* Taxis collectifs : une restriction a été appliquée afin d'augmenter la distance sociale, soit 1 seul passager par taxi;
* Le service sur les lignes scolaires intégrées sont suspendues le temps que les écoles resteront fermées;
* Le service sur les lignes de résidences pour aînés sont suspendues jusqu'à nouvel ordre;
* Objets perdus : seuls les objets de valeur seront pour le moment retournés à leurs propriétaires (voir détails plus bas).

**Transport adapté**

* Minibus :
	+ Nettoyage et désinfection quotidienne des véhicules;
	+ Nettoyage des véhicules entre chaque client, autant que possible;
	+ Distributeur de gel désinfectant pour chaque passager;
	+ À partir du 3 avril : limite de 2 passagers par véhicule (2 passagers distincts ou 1 passager et son accompagnateur).
* Taxis :
	+ La fréquence de nettoyage a aussi été augmentée dans les taxis offrant du transport adapté;
	+ 1 seul passager par taxi.

## **Lévis**

**20 avril 2020**

La Société de transport de Lévis (STLévis) nous a confirmé dans une lettre que les conditions d’accès, les modalités de service et les heures d’opération des services de transport adapté n’ont pas été modifiées depuis la mise en place des premières mesures liées à la pandémie. Le nombre maximum de personnes admis simultanément dans un véhicule a toutefois été réduit. De plus, la STLévis insiste également auprès de ses transporteurs partenaires afin qu’ils mettent en place les mesures sanitaires recommandées par le Ministère des Transports du Québec et les autorités de santé publique.

**7 avril 2020**

Selon un organisme, le transport adapté est toujours offert pour les déplacements vers les lieux ouverts, tels que la pharmacie et l’épicerie. Le transport collectif est aussi toujours offert et plusieurs mesures liées à la COVID-19 sont mises de l’avant. Un nouvel horaire a été dévoilé et garantit environ 50 % du service régulier de semaine pour s’adapter à la baisse de l’achalandage.

**27 mars 2020**

La Société de transport de Lévis a annoncé avoir fait des changements afin de se mettre en mode « services essentiels ». Pour plus d’informations, lire le [communiqué de presse suivant](https://www.stlevis.ca/nouvelles/2020/03/covid-19-la-societe-de-transport-de-levis-se-place-en-mode-services-essentiels).

Nous remercions Mme Caroline Fradette du ROPHRCA de nous **avoir** partagé un lien vers des informations de la Ville de Lévis.

## **MRC de Maria-Chapdelaine**

**27 mars 2020**

La COPHAN a transmise à ses membres une liste des services de livraison offerts sur le territoire de cette MRC. Vous pouvez écrire à Naomie Doirilus, responsable de dossiers, pour l’obtenir : naomie.doirilus@cophan.org.

## **MRC de Maskinongé**

**27 mars 2020**

Par l’entremise de Transport Adapté Comté Maskinongé, nous vous transmettons une lettre assurant le maintien des services de transport adapté aux personnes vivant avec des limitations.

Le MRC de Maskinongé précise qu’ils doivent toutefois se conformer aux règles mises en place afin de protéger les usagers, chauffeurs et employés et ainsi éviter la propagation. Des mesures de désinfections ont été mise en place. Présentement, les demandes sont effectuées par les véhicules ou sous-contractants du MRC pour les besoins urgents et nécessaires des usagers déjà admis au TACM. Idéalement, une demande de réservation doit être faite au moins 24 heures à l’avance.

Le télétravail est une option favorisée et ils sont en contact avec les sous-contractants pour effectuer les demandes de transports. Il est important que l’usager laisse ses coordonnées complètes pour être en mesure de le rejoindre en tout temps.

Le MRC rappelle qu’il faut limiter les déplacements et éviter d’utiliser les services de transport si un usager a des symptômes du COVID-19.

## **MRC de la Matanie**

**9 avril 2020**

Ci-dessous, les informations transmises par madame Vanessa Caron, directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport :

« Aucune modification n’a eu lieu concernant notre service de transport, nos heures d’ouverture, notre tarification ou la manière dont nous effectuons les réservations. Toutefois, comme la plupart des services de transport adapté et collectif, nous avons adapté nos façons de faire en respect des consignes gouvernementales en santé publique. »

Pour plus d’informations concernant les nouvelles mesures préventives du transport adapté et collectif, veuillez lire le [communiqué](http://www.mrcdematane.qc.ca/actualite.php?recordID=253&itemCategorie=Actualite) diffusé le 19 mars 2020.

## **MRC de Matawinie**

**6 avril 2020**

La MRC diffuse sur [ses réseaux sociaux](https://www.facebook.com/MRCMatawinie/posts/2483644025069009) que les services de transport adapté et de taxibus sont maintenus.

Circuits interrompus :

* 1 – Saint-Donat / Sainte-Agathe-des-Monts
* 32 – Saint-Michel-des-Saints / Joliette
* 34 – Rawdon / Joliette
* 125 – Saint-Donat / Chertsey / Montréal

Pour les usagers des circuits interrompus désirant utiliser ces derniers pour des services essentiels, vous êtes invités à communiquer avec nous.

Mesures préventives :

* Nettoyage supplémentaire des véhicules;
* Baisse du nombre de passagers dans les véhicules taxis et minibus;
* Paiement à bord comptant seulement avec argent exact.

Service à la clientèle : par téléphone uniquement

* (450) 834-5441 poste 7065
* Sans frais 1 800 264-5441 poste 7065

Pour le congé de Pâques : toutes les réservations pour la période du 10 au 14 avril doivent nous parvenir avant le jeudi 9 avril à 14 heures.

**23 mars 2020**

Veuillez prendre connaissance de l’[avis sur le transport adapté](https://www.facebook.com/MRCMatawinie/posts/2446914242075321) qui s’adapte à la COVID-19.

## **MRC de Memphrémagog**

**Magog, le 18 mars 2020 — Mesures additionnelles**

En réponse aux mesures de distanciation sociale, les déplacements en taxis collectifs seront limités à un (1) seul usager par véhicule, à l’exception des cas d’accompagnement obligatoire en transport adapté et des clients résidant à la même adresse.

De plus, le service Tarif TAXI1217 destiné aux jeunes entre 12 et 17 ans est suspendu jusqu’à nouvel ordre.

La MRC de Memphrémagog suit les recommandations quotidiennes du gouvernement du Québec et continuera d’agir afin de s’assurer de contribuer à limiter la propagation du virus.

**Magog, le 13 mars 2020 — Coronavirus (COVID-19)**

Nous désirons vous aviser que la MRC de Memphrémagog dispose d’un plan d’intervention qui vise à assurer la continuité des services de transport offert aux citoyens.

Pour le moment, les bureaux de la MRC de Memphrémagog seront fermés au public jusqu’à nouvel ordre par mesure préventive. Les employés de la MRC sont présents même si ceux-ci sont fermés.

Le service de répartition demeure ouvert, et les services de transport sont maintenus jusqu’à nouvel ordre.

Nous suivons de près l’évolution de la situation et demeurons en contact avec les autorités compétentes.

## **MRC de Montcalm**

Voir également les informations de la rubrique [MRC de Joliette, de Montcalm, de Matawinie et de d’Autray](#MRC_Joliette_Montcalm_Matawinie_Autray).

**12 mai 2020**

Ci-dessous le contenu du communiqué de presse diffusé par la MRC de Montcalm sur le couvre-visage.

**TRANSPORTS COLLECTIFS ET ADAPTÉS**

**Le port du couvre-visage fortement recommandé**

**Sainte-Julienne, le 12 mai 2020** — En lien avec les mesures sanitaires dictées par les autorités de la Santé publique et souhaitant protéger la population, le Service de transport collectifs et adaptés de la MRC de Montcalm avise les usagers que le port du couvre-visage (masque) est dorénavant **fortement recommandé** à bord de ses autobus et taxis. Il est à noter que le transporteur ne pourra fournir de couvre-visage aux utilisateurs du service.

**Lieux publics et transports**

En effet, tel que communiqué par le ministère de la Santé et des Services sociaux, lorsque la distanciation physique n’est pas possible dans les lieux publics ou par exemple lorsque vous utilisez les transports en commun, le port du couvre-visage (masque) est fortement recommandé. Si vous êtes malade, restez à la maison. Si vous devez vous rendre à la clinique ou à l’hôpital, vous pouvez porter votre couvre-visage jusqu’à ce qu’on vous donne un masque de procédure.

**Exceptions**

Les enfants de moins de 2 ans, les personnes avec des difficultés respiratoires, les personnes handicapées ou incapables de retirer leur couvre-visage sans l’aide d’une autre personne ne devraient pas le porter.

**Pourquoi ?**

Les personnes infectées à la COVID-19 n’ont pas toutes des symptômes. Certaines personnes peuvent être infectées sans le savoir. Le port du couvre-visage pourrait permettre de diminuer le risque qu’une personne infectée transmette la COVID-19 à d’autres. Le port du couvre-visage dans les lieux publics doit obligatoirement s’accompagner des autres mesures de protection, comme l’application des mesures d’hygiène et de distanciation physique. Le couvre-visage doit être utilisé et nettoyé adéquatement.

Pour toutes questions, nous vous invitons à communiquer avec le Service des transports au 450 831-2182, poste 7031 ou au transport@mrcmontcalm.com.

**27 mars 2020**

Un [avis à la clientèle](http://www.mrcmontcalm.com/site/mrc-montcalm/avis-publics-communiques-presse/82-avis-publics/avis-publics-en-vigueur/785-le-service-des-transports-est-temporairement-interrompu-pour-une-p%C3%A9riode-ind%C3%A9termin%C3%A9e) a été diffusé pour communiquer le statut des services de transport et les mesures prises en lien avec l'épidémie de COVID-19:

TRANSPORT ADAPTÉ : OUVERT

TRANSPORT COLLECTIF : OUVERT

CIRCUIT 35 / 37 / 125 : OUVERT

CIRCUIT 50 : HORAIRE MODIFIÉ à compter du 30 mars

SERVICES PAR TÉLÉPHONE : OUVERT

SERVICES EN PERSONNE : FERMÉ

* Nettoyage supplémentaire des véhicules;
* Baisse du nombre de passagers dans les taxis et les autobus;
* Aucune monnaie à bord comme à l’habitude.

Les passagers sont invités à se distancer les uns des autres dans les véhicules.

**23 mars 2020**

Voici la situation pour la MRC de Montcalm :

« Tous les transports sont maintenus. Le service téléphonique est maintenu selon les heures régulières, mais les bureaux sont inaccessibles au public.

La MRC de Montcalm a déployé différentes mesures en lien avec l’épidémie de COVID-19 :

* Nettoyage supplémentaire des véhicules ;
* Baisse du nombre de passagers dans les taxis ;
* Baisse du nombre de passagers dans les autobus ;
* Les passagers sont invités à se distancer les uns des autres dans les véhicules.

Nous demandons aussi aux usagers de respecter les consignes d’hygiène données par les autorités de santé publique telles que :

* Se laver les mains;
* Éviter de toucher son visage;
* Tousser ou éternuer dans le creux de son bras;
* Rester à la maison si vous présentez des symptômes de grippe.

Nous sommes actuellement à mesurer l’impact des mesures annoncées par le premier ministre concernant la fermeture des entreprises pour 3 semaines versus les services essentiels. Nous attendons un suivi du MTQ à cet effet. »

## **MRC de Montmagny**

**8 mai 2020**

Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny (TCA), qui couvre la partie sud de la MRC, nous a informé que les activités de transport adapté de la MRC de Montmagny sont réduites à zéro puisqu’il ne reçoit plus de demandes des passagers hebdomadaires et occasionnels. Le transporteur note qu’aucun transport n’a été effectué depuis le 13 mars dernier et qu’il n’a obtenu, par conséquent, aucun revenu d’usagers depuis cette date.

Le TCA précise qu’il continue d’offrir le service de transport adapté puisque le véhicule utilisé pour le transport collectif est le même pour le transport adapté. Il ajoute : « Tous les transports réguliers sont donc maintenus et nous sommes en mesure d’offrir le service en transport adapté dès que la demande sera là. »

**9 avril 2020**

Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny (TCA) affirme que non seulement il maintient ses services, mais aussi qu’il les augmente pour toute la durée de la pandémie.

L’organisme de transport a largement diffusé des informations concernant le [maintien de ses services](http://tcamontmagny.ca/maintien-des-services-du-transport-collectif-et-adapte/) et le fait que [ses services sont essentiels](file:///C%3A%5CUsers%5CClient%5CDropbox%5CEquipe-COPHAN%5C0-COVID-19%5Csuivis-transport%5CMRC%5C2020-04-10-au-2020-04-17%5Ctcamontmagny.ca%5Cle-transport-collectif-et-le-transport-adapte-des-services-essentiels%5C) (en image). Le service continue d’être offert par les personnes devant se déplacer pour des raisons essentielles.

Parmi ces raisons, on retrouve :

* Travailler dans un organisme ou une entreprise dispensant des services essentiels;
* Faire l’épicerie (une personne par famille);
* Chercher des médicaments essentiels à la pharmacie;
* Aider une personne âgée en allant faire son épicerie ou chercher ses médicaments;
* Subir des chirurgies ou rencontrer son médecin sur rendez-vous;
* Faire du bénévolat dans des organismes en besoin.

Voici les informations sur les services de transport, tel qu’indiqué dans le document disponible en image.

**Transport Nord-Sud (de St-Just à Montmagny et retour)**

Le transport continue du lundi au vendredi. Départ vers 6 h 15 de St-Just, avec arrêts dans toutes les municipalités où des usagers auront réservé leur transport. L’arrivée est prévue pour 8 h à Montmagny. Le retour vers St-Just s’effectue à 16 h, à partir de Montmagny.

Les mardis et jeudis, s’il y a des réservations, il y aura un 2e départ de St-Just, à 11 h 30. Ces personnes reviendront avec l’autobus qui quitte Montmagny à 16 h.

Le week-end, si des personnes doivent se déplacer, pour l’une ou l’autre des raisons énumérées plus haut, nous offrirons le transport que ce soit le transport collectif ou adapté.

**Transport Ouest-Est (de Berthier-sur-Mer à Cap-St-Ignace)**

Le transport collectif pour les 5 municipalités du nord de la MRC est assuré par Taxi 500. Là encore, le service continue pour les personnes qui doivent absolument sortir. La façon demeure la même : vous devez absolument réserver votre transport la veille, avant 15 h, en téléphonant au (418) 248-0445.

Ce service est offert tous les jours, incluant les samedis et dimanches. Si vous devez réserver pour un transport les samedis, dimanches et lundis, vous devez réserver avant 15 h, le vendredi précédent.

**Transport urbain (ville de Montmagny)**

C’est exactement les mêmes conditions que pour le transport Ouest-Est.

## **Montréal**

**13 mai 2020**

La STM et la Ville de Montréal ont annoncé un réaménagement de la rue Jarry, soit une prolongation du corridor sanitaire, ayant un impact sur la ligne de bus 193.

Arrêt(s) non accessible(s) :

* Côté Nord, en direction Ouest, entre Boyer et St-Laurent\* : cinq arrêts identifiés comme non accessibles.
	+ Jarry coin Foucher
	+ Jarry coin Berri (station Jarry)
	+ Jarry coin St-Denis
	+ Jarry coin De Gaspé
	+ Jarry coin St-Laurent
* Côté Sud, en direction Est : pour cause de travaux, quatre arrêts sont identifiés comme non accessibles.
	+ Jarry coin Christophe-Colomb
	+ Jarry coin De Normanville
	+ Jarry coin Rousselot
	+ Jarry coin Fabre

**7 mai 2020**

La STM et la Ville de Montréal poursuivent la mise en place de corridors sanitaires piétonniers sur certaines de leurs artères. Elles précisent que cela se fait « en s’assurant de maintenir l’accessibilité universelle le long des tronçons commerçants visés par ces mesures favorisant la distanciation ».

Les derniers développements font état de :

Réaménagement de la rue Jarry – ligne de bus 195 - arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Arrêts non accessibles :

* Côté Nord, en direction Ouest, entre Boyer et Saint-Denis : trois arrêts identifiés comme non accessibles.
	+ Jarry coin Foucher
	+ Jarry coin Berri (station Jarry)
	+ Jarry coin St-Denis
* Côté Sud, en direction Est : pour cause de travaux, quatre arrêts sont identifiés comme non accessibles.
	+ Jarry coin Christophe-Colomb
	+ Jarry coin De Normanville
	+ Jarry coin Rousselot
	+ Jarry coin Fabre

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine – lignes de bus 15 et 358 – arrondissement Ville-Marie

Arrêts non accessibles :

* Côté Sud, en direction Est, entre Metcalfe et Mansfield : un arrêt identifié comme non accessible.
	+ Ste-Catherine coin Mansfield
* Côté Sud, en direction Est, entre Wolfe et de la Visitation : un arrêt identifié comme non accessible.
	+ Ste-Catherine coin de la Visitation

Réaménagement de la rue Ontario – lignes de bus 125 et 360 – arrondissement Ville-Marie

Arrêts non accessibles :

* Côté Sud, en direction Est, entre Alexandre-DeSève et Papineau : un arrêt identifié comme non accessible.
	+ Ontario coin De Champlain
* Côté Nord, en direction Ouest, Alexandre-De-Sève et de la Visitation : un arrêt identifié comme non accessible.
	+ Ontario coin de la Visitation

Réaménagement de la rue Masson – lignes de bus 47 et 357 – arrondissement Rosemont-Petite-Patrie

Arrêts non accessibles :

* Côté Sud, en direction Est, entre Molson et Lafond : deux arrêts identifiés comme non accessibles.
	+ Masson coin 4e avenue
	+ Masson coin 9e avenue
* Côté Nord, en direction Ouest, entre Lafond et 9e avenue :
	+ Masson coin 6e avenue : l’arrêt est déplacé vers l’ouest.

Réaménagement de la rue Fleury – lignes de bus 180 – arrondissement Ahuntsic-Cartierville

Arrêts non accessibles :

* Côté Sud, en direction Est, entre Tanguay et St-Urbain : trois arrêts identifiés comme non accessibles.
	+ Fleury coin Verville
	+ Fleury coin Esplanade
	+ Fleury coin St-Urbain
* Côté Nord, en direction Ouest, entre Clark et St-Urbain : un arrêt identifié comme non accessible.
	+ Fleury coin St-Urbain

Au cours des dernières semaines, nous avons également reçu des informations sur d’autres rues en réaménagement concernant :

* Rue Bélanger – ligne de bus 95
* Rue Beaubien – lignes de bus 18, 160, 445 et 353
* Avenue du Parc – ligne de bus 80
* Chemin Queen-Mary – lignes de bus 51 et 166
* Rue Fleury – lignes de bus 41 et 140

**22 avril 2020**

La STM tiendra une assemblée publique du Conseil d’administration le 6 mai à 17 h 30, par webdiffusion.

Pour suivre le déroulement de la séance en ligne, veuillez cliquer sur [ce lien](http://www.stm.info/fr/a-propos/gouvernance-d-entreprise/visionner-les-seances-du-ca-distance).

Pour acheminer vos questions par courriel entre 12 h et 15 h le jour de l’assemblée, [cliquez ici](http://www.stm.info/fr/a-propos/gouvernance-d-entreprise/participer-aux-travaux-du-conseil-dadministration).

**20 avril 2020**

La STM nous a informé que certains arrondissements mettront prochainement en place des corridors sanitaires sur certaines de leurs artères. Cette initiative a été lancée par le Plateau-Mont-Royal qui compte d’ailleurs implanter d’autres corridors sanitaires sur d’autres intersections.

Voici les arrondissements concernés :

Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Rosemont–La Petite-Patrie, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Verdun, Ville-Marie et le Sud-Ouest.

La STM collabore avec ces arrondissements afin de concrétiser ce projet.

**17 avril 2020**

La STM et la Ville de Montréal ont annoncé maintenir certains arrêts de bus accessibles, sur la portion commerçante des rues visées par les mesures de distanciation physique.

**Réaménagement de la rue Masson – Ligne 47**

Samedi matin, l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (RPP) installera des barrières sur la rue Masson entre la 1ère avenue et la rue Lafond.  On remplacera les deux voies de stationnement de la rue Masson par des corridors dédiés aux piétons pour faciliter la distanciation.

Afin de maintenir l’accessibilité universelle des arrêts de bus, l'arrondissement n’installera pas de clôture à certaines intersections. Dans ces zones, le bus pourra approcher le trottoir et desservir les arrêts suivants :

* Masson / 1re avenue (Arrêt situé coin nord / est)
* Masson / 2e avenue (Arrêt situé coin sud / ouest)
* Masson / 6e avenue (Arrêt situé coin nord / est)
* Masson / 7e avenue (Arrêt situé coin sud / ouest)
* Masson / St-Michel (Arrêts situés de part et d'autre de l'intersection)
* Masson / Lafond (Arrêts situés de part et d'autre de l'intersection)

Aux autres arrêts, le relâchement de 3 mètres des clôtures face aux portes arrières des autobus permettra l'embarquement et le débarquement de la clientèle.

**Ajustements avenue du Mont-Royal – Ligne 97**

Dès le samedi 18 avril, l’accessibilité sera rétablie aux intersections principales de l’avenue du Mont-Royal, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal retirera des clôtures en fin de semaine afin de dégager les zones d’arrêts de bus à certaines intersections.  Dans ces zones, le bus pourra approcher le trottoir et desservir les arrêts suivants :

* Mont-Royal / Saint-Laurent (Arrêt situé coin sud/ouest)
* Mont-Royal / Saint-Denis (Arrêt situé coin sud/ouest)
* Station Mont-Royal (deux côtés entre Berri et St-Hubert) (déjà en vigueur)
* Mont-Royal / Christophe-Colomb (Arrêt situé coin sud / ouest)
* Mont-Royal / De Lorimier (Arrêts situé coin sud/ouest et nord / est)

**16 avril 2020**

La STM a annoncé, par le biais d’un communiqué de presse, d’un réaménagement de l’avenue du Mont-Royal permettant la réouverture de certains arrêts accessibles.

Les clients ayant des limitations motrices pourront ainsi embarquer par la porte avant des bus aux arrêts suivants :

* Saint-Laurent (sud)
* Saint-Denis (sud)
* Station Mont-Royal (entre Berri et St-Hubert)
* Christophe-Colomb (sud)
* De Lorimier (nord et sud)

Cette mesure vient rétablir l’accès à des arrêts de bus qui n’étaient plus accessibles depuis le 10 avril 2020.

D’autre part, la Ville de Montréal a annoncé l’[octroi d’une aide financière de 260 000 $](https://montreal.ca/actualites/covid-19-260-000-pour-securiser-le-service-de-transport-par-taxi) pour sécuriser le service de transport par taxi. Ce montant servira au remboursement de l’achat de matériel et d’équipement pour limiter la propagation de la COVID-19. La Ville de Montréal a précisé que les véhicules qui desservent les services essentiels comme les hôpitaux et le transport adapté, par exemple, seront priorisés.

Nous remercions France Croteau, coordonnatrice du RUTASM, de nous avoir transmis cette information.

**9 avril 2020**

Sur le site Internet de la STM, il est possible de lire des [conseils](http://www.stm.info/fr/infos/conseils/comportements-adopter-en-transport-collectif/prevention-coronavirus-covid-19#id_premiere), ses mesures pour le [réseau de bus](http://www.stm.info/fr/infos/conseils/comportements-adopter-en-transport-collectif/prevention-coronavirus-covid-19#id_deuxieme), le [réseau du métro](http://www.stm.info/fr/infos/conseils/comportements-adopter-en-transport-collectif/prevention-coronavirus-covid-19#id_troisieme) et le [transport adapté](http://www.stm.info/fr/infos/conseils/comportements-adopter-en-transport-collectif/prevention-coronavirus-covid-19#id_quatrieme), ainsi qu’une [foire aux questions](http://www.stm.info/fr/infos/conseils/comportements-adopter-en-transport-collectif/prevention-coronavirus-covid-19#id_cinquieme) en lien avec les services durant la crise actuelle.

La COPHAN a appris que la STM continuera d’offrir ses services de transport collectif et adapté pour l’ensemble des établissements officiellement considérés comme essentiels, et ce, pour le transport régulier et celui adapté. En ce qui concerne le transport adapté, les véhicules assurant toujours des services sont les taxis accessibles et les autobus, les berlines étant suspendues.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le [site de la STM](http://www.stm.info/fr) pour connaître les informations qui seront diffusées dans les prochains jours.

**27 mars 2020**

Voici une [page web officiel](https://montreal.ca/articles/le-coronavirus-covid-19.) pour se tenir informé des décisions de la ville de Montréal durant la pandémie du COVID-19.

La STM a mis en œuvre des mesures visant à respecter une distance de deux mètres entre les personnes.

**Dans les bus :**

* L’embarquement se fait par la porte arrière, à l’exception des personnes ayant une limitation motrice qui peuvent embarquer et débarquer par l’avant du bus;
* Il n’y a pas de validation des titres de transport à bord;
* Les clients doivent rester derrière la ligne jaune;
* Chacun doit veiller à respecter cette distance recommandée de deux mètres entre les personnes.

**Dans les taxis collectifs :** Un seul client par véhicule est autorisé. Seuls des clients résidant à la même adresse peuvent voyager ensemble.

**Dans les véhicules de transport adapté :** Limite d'un seul client par minibus et taxi.Il n’y a pas de perception à bord.

Veuillez noter que ces mesures resteront en place aussi longtemps que nécessaire.

Pour plus d’information, consultez le [www.stm.info/coronavirus](http://www.stm.info/coronavirus) .

## **MRC de Pierre-De Saurel**

**11 mai 2020**

Le Service de transport adapté et collectif régional (STACR) de la MRC de Pierre-De Saurel nous a mentionné avoir maintenu son niveau de service au même niveau (plage horaire, fréquence, etc.). Des déplacements s’effectuent pour des raisons de travail, de santé, vers la pharmacie, l’épicerie ainsi que des grands magasins à surface tel que Walmart et Dollarama.

De plus, le STACR utilise un système téléphonique de même que des correspondances remises aux conducteurs pour transmettre de l’information à la clientèle.

En date d’aujourd’hui, le STACR peut aussi recevoir des demandes pour du transport scolaire par taxibus ou transport adapté et prévoit recevoir des demandes pour des services de répits pour la clientèle, services dont il attend la réouverture prochaine.

Le transporteur rajoute qu’il rend disponible de l’équipement de protection personnel. La règle relative au nombre de sacs d’emplette a également été assouplie pour réduire les déplacements et le Service assure un retour sur appel pour les retours d’épicerie.

##

## **Québec**

**7 mai 2020**

Le Réseau de Transport de la Capitale (RTC) a annoncé que [le RTC et le Service de transport de la Capitale (STAC) comptent se conformer entièrement au guide de la CNESST](https://www.rtcquebec.ca/medias/nouvelles/mesures-de-protection-accrues-pour-les-employes?fbclid=IwAR0A6xiSiaOddTcZFAO7Le7invx90Axua7UHCCsn2s67EZrd3DxwkBbxV4k) comprenant des outils destinés au secteur du transport en commun.

Quelques informations clés :

* Une cloison transparente sera mise en place pour protéger l’espace chauffeur. Les sièges à l’avant près du chauffeur seront condamnés lorsque la cloison sera installée.
* Le RTC distribuera au cours des prochaines semaines des couvre-visages à l’ensemble de ses employés, qui pourront être utilisés lors de leurs déplacements. Cette mesure ne remplace pas les équipements de protection déjà en place pour le personnel.
* Tous les chauffeurs du STAC devront porter des équipements de protection individuelle (EPI).
* D’autres mesures touchant la clientèle seront annoncées dans les prochains jours suivant les recommandations de l’Institut national de la Santé publique (INSPQ).

**6 mai 2020**

[Le RTC a décidé de ne pas hausser ses tarifs](https://www.rtcquebec.ca/medias/nouvelles/pas-de-hausse-tarifaire-le-1er-juillet?fbclid=IwAR10z6flX_kXf1stSClfxBxdywdj-xMnIgq1qV6BocQBZ8dOmUvWRolfIbg) le 1er juillet 2020, que ce soit pour le transport collectif ou le transport adapté.

**3 avril 2020**

À Québec aussi, les chauffeurs de taxi sont beaucoup moins nombreux. Cette situation fut d’ailleurs l’objet d’un [reportage du Soleil](https://www.lesoleil.com/actualite/covid-19/covid-19-le-chauffeur-de-taxi-il-est-sur-le-front-324304fc3eb4b3bef73b51ab26ee58a0). Plusieurs chauffeurs continuent de transporter des personnes, tandis que d’autres ont décidé de cesser leurs activités de taxi. Ceux qui continuent d’offrir des services désinfectent leurs véhicules, en manquant toutefois souvent de produit désinfectant.

Taxi Coop Québec n’accepte que deux passagers à la fois et privilégie les paiements par carte de débit ou de crédit.

Taxi Laurier a diversifié ses services et utilisent désormais ses véhicules pour des services de livraison d’épicerie ou de médicaments, notamment.

## **Régie intermunicipale de transport Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM)**

**14 mai 2020**

Le RÉGÎM a annoncé par communiqué de presse un retour au service régulier dès le 19 mai 2020. Nous vous invitons à consulter cette page pour lire [l’article](https://regim.info/covid-19-retour-service-regulier/) publié à ce sujet, reprenant les mêmes informations disponibles via le communiqué.

**25 mars 2020**

**Carleton-sur-Mer, le 25 mars 2020 –** Les services de transport collectif de la RÉGÎMseront offerts sur réservation uniquement à compter du jeudi 26 mars. Les gens devront absolument appeler 24 heures à l’avance pour réserver leur place. Ils devront également confirmer qu’ils l’utilisent par nécessité, soit pour des questions de santé, pour aller au travail ou à l’épicerie. Les personnes qui se présenteront à un arrêt, sans réservation, ne seront pas admises dans l’autobus.

Pour le transport adapté du secteur de la Baie-des-Chaleurs, de la Haute-Gaspésie et de l’Estran, plus de 95 % des déplacements sont annulés. Les déplacements maintenus sont toujours ceux considérés comme essentiels, soit pour des motifs de santé ou de travail. Pour le secteur de l’Estran, communiquez avec le [TACIM](http://www.tacim.org/contact.php).

Les bureaux administratifs de la RÉGÎM à Carleton-sur-Mer, Bonaventure et Sainte-Anne-des-Monts seront complètement fermés. Pour effectuer les réservations obligatoires 24 heures à l’avance et pour toutes questions, la clientèle devra appeler au 581 886-0485.

## **MRC de Rimouski-Neigette**

**9 avril 2020**

Nous avons obtenu la confirmation qu’aucun changement n’est prévu aux services pour l’instant.

## **MRC Robert-Cliche**

**7 avril 2020**

Selon des informations obtenues par des organismes de la région, le transport adapté et le transport collectif ne sont plus offerts puisque tous les sous-traitants assurant les déplacements ont cessé leurs activités.

De plus, une seule compagnie de taxi sur les cinq habituelles continuent d’offrir ses services. Le transporteur évalue et juge lui-même de l’urgence des demandes avant d’accepter ou de refuser les déplacements. Il est interdit aux passagers de s’asseoir sur le siège situé à côté du chauffeur.

## **MRC de Rouville**

**24 mars 2020**

Présentement, les bureaux de la MRC sont fermés et tous les employés sont en télétravail. Cependant, ils continuent d’offrir les services aux citoyens et aux entreprises. Ils ont également créé une section COVID-19 sur leur site internet (au lien suivant : <https://mrcrouville.qc.ca/covid-19/>). Vous y trouverez des informations importantes pour les municipalités et les entreprises ainsi qu’une liste des principales ressources mises à la disposition de la population.

La MRC indique aussi que : « Par rapport au transport, si le besoin est là, je vous propose de valider l’offre de service des différents transporteurs qui œuvrent sur notre territoire en ce temps de crise. Également, sachez que la MRC de Rouville travaille présentement à mettre sur pied une Table en transport afin d’offrir un service de transport collectif sur l’ensemble du territoire. »

## **Rouyn-Noranda**

**9 avril 2020**

Présentement, à la Ville de Rouyn-Noranda, le service de transport en commun ainsi que le service de transport adapté sont toujours en fonction. Les équipes en place répondent aisément à la demande des citoyens.

Différents services ont été mis en place par des organismes communautaires afin de soutenir et accompagner les personnes plus isolées ou vulnérables en contexte de pandémie. À titre d’exemple, le centre d’action bénévole a mis en place un service d’aide aux courses.

## **Saguenay**

**14 mai 2020**

La Société de transport du Saguenay (STS) a publié une mise à jour concernant les modifications à l’offre de service. Les changements se trouvent sur [cette page](https://sts.saguenay.ca/infos-pratiques/publications/a-surveiller/covid-19-modifications-reseau).

**17 avril 2020**

La COPHAN a appris que la (STS) demande maintenant que les usagers des secteurs de Laterrière, Shipshaw, Lac-Kénogami et Valin communiquent avec le service à la clientèle au 418-545-2487 pour leurs besoins de déplacement les dimanches. De plus, la STS a adopté des nouvelles mesures de distanciation le 30 mars dernier :

* L'embarquement des clients dans l’autobus se fera par la porte arrière afin de limiter l’accès au poste chauffeur.
* À cet effet, les boîtes de perceptions ainsi que les lecteurs de cartes ne seront plus accessibles. Notez que les clients devront tout de même avoir en leur possession un titre de transport valide.
* Les heures de service sont maintenant réduites. Consultez la section [à surveiller](https://sts.saguenay.ca/infos-pratiques/publications/a-surveiller) pour tous les détails.

## **Shawinigan**

**27 mars 2020**

Un communiqué de presse a été publié pour partager les Actions prises par la RTCS en lien avec la pandémie de coronavirus.

À compter du 1er avril, tant le transport régulier que le transport adapté seront offerts gratuitement.

**Transport adapté : seulement en semaine pour des fins médicales**

Le transport adapté ne sera plus offert les fins de semaine, et ce, jusqu’à nouvel ordre. De plus, seuls les usagers nécessitant des transports pour fins médicales pourront l’utiliser, afin de se conformer aux directives gouvernementales.

**Transport régulier : modifications aux circuits, horaires et accès**

Seul le circuit 1 sera en fonction du lundi au vendredi, avec un horaire bonifié aux 30 minutes. Le circuit 3 demeurera en fonction la fin de semaine. En tout temps, l’accès à l’autobus se fera par la porte arrière et le nombre d’usagers utilisant le transport en même temps sera limité, puisque des sièges seront condamnés pour éviter toute proximité. De plus, le chauffeur sera isolé du reste de l’autobus pour sa protection et les autobus sont régulièrement désinfectés.

Pour plus d’information, consulter le [www.shawinigan.ca/rtcs](http://www.shawinigan.ca/rtcs).

Pour des informations sur le Transport Intermunicipal de l’agglomération de La Tuque, qui dessert Shawinigan, consulter [cette section](#_Agglomération_de_La).

## **Sherbrooke**

**14 mai 2020**

La Société de transport de Sherbrooke (STS) a diffusé un communiqué de presse pour informer sa clientèle [qu’elle favorisera le paiement sans contact](https://s3.cloud.actigraph.com/sts/upload/Communiques/2020/COMMUNIQUE_Paiement-sans-contact_14-mai-2020.pdf?AWSAccessKeyId=sts&Expires=1589493599&Signature=zvzQzHjwIk7ZDyFF5raDeuvQVec%3D). La STS annonce également l’émission gratuite de cartes à puce La vermeilleuse dès le 19 mai et pour une durée limitée, sur rendez-vous.

**6 mai 2020**

La Société de transport de Sherbrooke (STS) a annoncé par communiqué le 6 mai de [nouvelles mesures sanitaires à l’intérieur des autobus](https://s3.cloud.actigraph.com/sts/upload/Communiques/2020/COMMUNIQUE_Nouvelles-mesures-sanitaires_Recommandations_6-mai-2020.pdf?AWSAccessKeyId=sts&Expires=1589493599&Signature=G6xMwAi7mxsDkuK%2Fj2vf9mK1DiM%3D). La Société procèdera à l’installation de plexiglass dans ses autobus ce qui permettra à la clientèle de recommencer la montée par l’avant et l’acquittement du droit de passage. La STS recommande également à sa clientèle le [port du couvre-visage](https://www.sts.qc.ca/affichage.php?actu=261).

Pour consulter toutes les mesures préventives mises en place par la STS et les informations sur l’horaire d’été, veuillez visiter [cette page](https://www.sts.qc.ca/243-Mesures-preventives.html).

**20 avril 2020**

La Société de transport de Sherbrooke (STS) a annoncé sa décision de [réduire le nombre de passagers dans ses autobus](https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1695793/sts-reduction-nombre-passagers-autobus-transports-sherbrooke) afin que la distanciation sociale soit respectée. Le nombre de passagers maximum est désormais d’approximativement 15 personnes. Une fois que ce nombre sera atteint, l’écran à l’avant de l’autobus affichera complet. Le chauffeur avisera alors son superviseur que des personnes n’ont pu être desservies et un second autobus sera envoyé d’ici quelques minutes.

Cette information a été diffusée par [La Tribune](https://www.latribune.ca/actualites/15-personnes-maximum-par-autobus-de-la-sts-a774d05b8f59e10a63fdcc04506894fb), [ICI Radio-Canada Estrie](https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1695793/sts-reduction-nombre-passagers-autobus-transports-sherbrooke) et [107.7 Estrie](https://www.fm1077.ca/nouvelles/economie/301344/sts-15-personnes-maximum-a-bord).

**9 avril 2020**

Le 2 avril 2020, la Société de transport de Sherbrooke a publié la mise à jour suivante sur le service de transport adapté.

Le service de transport adapté est maintenu.  Toutefois, nous demandons à la clientèle **d'annuler tout déplacement non essentiel** afin de minimiser les risques de contagion.

**Les demandes de déplacements suivantes seront refusées :**

* Les déplacements vers l’hôpital ou les CHSLD pour des visites ordinaires;
* Les déplacements ayant pour destination un établissement dont le gouvernement du Québec a ordonné la fermeture (bibliothèques, écoles, salles de spectacles, piscines, salons de coiffure, centres commerciaux, spas, etc.).

[Cliquez ici](https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/#c46339) pour consulter la liste exhaustive des établissements obligatoirement fermés

**La STS a mis en place plusieurs actions pour aider à la réduction des risques de contagion :**

* 1 client au maximum par taxi;
* 2 clients au maximum par minibus à l'exception des cas suivants:
	+ 1 client au maximum dans le cas d'un déplacement pour un rendez-vous médical;
	+ Dans le cas où les clients habitent à la même adresse, plus de 2 passagers pourraient être transportés dans un même minibus.
* L'évaluation de la condition du client en lien avec la Covid-19 à la réservation;
* L'embauche d'une firme spécialisée pour procéder au nettoyage intérieur de la flotte de véhicules au quotidien;
* Un nettoyage quotidien de l’habitacle chauffeur;
* Un nettoyage quotidien de toutes les mains courantes dans les autobus;
* L'installation de distributeurs de désinfectant supplémentaires dans les autobus selon la disponibilité de ceux-ci.

**3 avril 2020**

Radio-Canada Estrie nous apprenait récemment que [Taxi Sherbrooke a décidé de couper la moitié de ses voitures](https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1689885/taxi-sherbrooke-retire-la-moitie-de-ses-voitures-de-la-route) puisque les appels ont chuté de près de 70 %. La compagnie réclame des subventions du gouvernement afin de pouvoir continuer d’aider les gens qui ont besoin de se déplacer. Rappelons qu’il s’agit de la seule compagnie à offrir des services de taxi à Sherbrooke, avec des taxis réguliers et adaptés. Par ailleurs, plusieurs chauffeurs de taxi ont commencé à offrir des services de livraison d’épicerie et de médicaments à domicile pour essayer de palier à la perte de revenus engendrée par la crise.

Taxi Sherbrooke affirme suivre les directives gouvernementales en matière de protection. Effectivement, les chauffeurs n’acceptent pas plus de deux personnes à la fois dans les véhicules et certains d’entre eux roulent avec du désinfectant et des gants, alors que d’autres ont installé une pellicule de plastique entre la banquette arrière et les sièges avant.

Nous remercions France Croteau, coordonnatrice du RUTASM, de nous avoir tenu informés de la situation à Sherbrooke.

## **MRC des Sources**

**9 avril 2020**

Ci-dessous, les informations transmises par le Service de transport collectif (STC) des Sources, qui assure le transport adapté et collectif de cette MRC :

« Nos services sont toujours ouverts bien que nos déplacements soient réduits d’environ 95 %.

Les services se poursuivent pour l’hémodialyse (Sherbrooke) et les transports essentiels. Les mesures de sécurité se poursuivent selon les recommandations de la santé publique (désinfection régulière et journalière, utilisation de gants, nettoyage des mains grâce aux lotion alcoolisées, etc.).

Nous avons aussi diminué de plus de la moitié le nombres de places assises simultanément afin de respecter le 2 mètres de distance. Nous nous ajustons au fur et à mesure de l’évolution des recommandations.

Toute personne présentant des symptômes se voit par ailleurs refusé l’accès au véhicule. À cet effet, nous sommes en contact avec le CIUSSS de l’Estrie CHUS qui a développé un système de navette pour les personnes infectées. »

## **MRC de Témiscamingue**

**17 avril 2020**

La COPHAN a appris de la direction de [Transport Adapté du Témiscamingue Para Transport inc.](http://www.transportadaptetemis.qc.ca/) que leur service est toujours disponible pour répondre aux besoins des usagers. Cependant, la demande a énormément diminué et il n’y a plus d’usagers dans les autobus.

Des déplacements ponctuels se font pour les usagers qui ont besoin de transport vers des services essentiels tels que la santé, l’aide alimentaire ou l’épicerie. Un seul passager est accepté à la fois afin de respecter la distanciation sociale. Entre chaque transport, le chauffeur procède à la désinfection du véhicule.

La société de transport mentionne avoir subi des impacts financés causés par la perte des revenus. Elle conserve toutefois ses horaires habituels puisque ses services sont essentiels à la clientèle.

## **Trois-Rivières**

**31 mars 2020**

Voici un message reçu de la part du Service de transport adapté de Trois-Rivières :

Pour la ville de Trois-Rivières, le service de transport adapté est toujours en fonction.

Nous suivons les directives du Gouvernement du Québec en ce qui a trait à la nature des déplacements soit : travail – médical – épicerie – pharmacie.

Nous faisons en sorte de protéger au maximum nos clients durant le transport en limitant le nombre de personne à bord du véhicule et en les distançant les uns des autres.

Prenez note cependant que nous n’effectuons pas de déplacements vers le centre de dépistage; nous considérons qu’il s’agit d’un transport médical spécialisé nécessitant des mesures que nous ne pouvons pas appliquer dans le cadre de nos services.

Pour des informations sur le Transport Intermunicipal de l’agglomération de La Tuque, qui dessert Trois-Rivières, consulter [cette section](#_Agglomération_de_La).

## **MRC du Val-Saint-François**

**9 avril 2020**

Le service de transport adapté et collectif Trans-Appel a suspendu ses circuits jusqu’à nouvel ordre. Les transports se poursuivent vers les centres hospitaliers pour raisons médicales seulement.